
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs d'actions de Canadian Banc Corp. (la « Société »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société, qui comprennent les états de la situation financière aux 30 novembre 2018 et 2017, les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 novembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 21 février 2019

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE****AUX 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017**

	30 novembre 2018 (\$)	30 novembre 2017 (\$)
ACTIF		
Actif courant		
Placements	222 226 201	178 067 642
Trésorerie	13 109 231	16 159 935
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	13 578	5 189
Montant à recevoir sur titres vendus	2 923 731	-
Total de l'actif	238 272 741	194 232 766

PASSIF

Passif courant		
Options vendues	307 455	209 775
Frais à payer et autres dettes d'exploitation	341 048	290 869
À payer pour l'achat de titres	1 107 165	-
Distributions à payer	1 495 413	1 282 582
Actions privilégiées (note 6)	111 806 570	82 656 570
Actions de catégorie B	1 000	1 000
	115 058 651	84 440 796

ACTIF NET ATTRIBUABLE**AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES
DE CATÉGORIE A**

	123 214 090	109 791 970
Nombre d'unités rachetables (1 action privilégiée et 1 action de catégorie A) en circulation (note 6)	11 180 657	8 265 657
Actif net par unité	21,02 \$	23,28 \$
Actif net par action privilégiée	10,00 \$	10,00 \$
Actif net par action de catégorie A	11,02 \$	13,28 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration

WAYNE FINCH

Administrateur


PETER CRUICKSHANK

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL**

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE

	2018 (\$)	2017 (\$)
REVENU		
Gain (perte) net sur les placements et dérivés (note 5)		
Gain (perte) net réalisé	3 139 590	10 453 468
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(12 980 816)	13 043 755
Dividendes	8 154 430	6 720 161
Intérêts	50 598	-
Gain (perte) net sur les placements et dérivés	(1 636 198)	30 217 384
Autre gain (perte)		
Gain (perte) de change réalisé	(67 497)	-
Variation du gain (de la perte) de change latent	14 537	-
	(1 689 158)	30 217 384
CHARGES (note 7)		
Frais de gestion	1 909 412	1 596 019
Frais de service	622 916	515 984
Honoraires d'audit	26 307	28 940
Jetons de présence des administrateurs	23 583	23 583
Frais du comité d'examen indépendant	4 268	4 268
Droits de garde	47 795	43 448
Frais juridiques	24 843	21 688
Information aux actionnaires	20 500	21 803
Autres charges d'exploitation	101 179	92 684
Taxe de vente harmonisée	320 779	264 447
Coûts de transactions	57 361	47 373
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées (note 6)	-	135 117
	3 158 943	2 795 354
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A avant distributions sur les actions privilégiées	(4 848 101)	27 422 030
Distributions sur les actions privilégiées	(4 983 436)	(4 116 758)
Primes à l'émission d'actions privilégiées (note 6)	-	137 761
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(9 831 537)	23 443 033
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A (note 8)	(0,99)	2,85

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2018 (\$)	2017 (\$)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	109 791 970	100 642 974
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(9 831 537)	23 443 033
Émission d'actions de catégorie A	38 915 250	4 912 150
Rémunération des placeurs pour compte pour le placement	(2 786 086)	-
Émission d'actions de catégorie A, montant net	36 129 164	4 912 150
Distributions sur les actions de catégorie A		
Dividendes canadiens	(9 604 844)	(8 603 526)
Dividendes sur gains en capital	(3 270 663)	(10 602 661)
	(12 875 507)	(19 206 187)
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A	13 422 120	9 148 996
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	123 214 090	109 791 970

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.**TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE****POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE**

	2018 (\$)	2017 (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(9 831 537)	23 443 033
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission des actions privilégiées	-	135 117
Prime à l'émission d'actions privilégiées	-	(137 761)
Distributions sur les actions privilégiées	4 983 436	4 116 758
(Gain) perte net réalisé sur les placements et dérivés	(3 139 590)	(10 453 468)
(Gain) perte de change latent	(14 537)	-
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et dérivés	12 980 816	(13 043 755)
Acquisition de placements, après primes sur options	(77 042 693)	(32 636 872)
Produit de la vente de placements	21 324 022	51 982 707
(Augmentation) diminution des intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(8 389)	(558)
Augmentation (diminution) des frais à payer et autres dettes	50 179	23 630
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(50 698 293)	23 428 831
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit brut de l'émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées	68 065 250	4 073 781
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission relatifs à l'émission d'actions	(2 786 086)	(135 117)
Distributions sur les actions de catégorie A, déduction faite des réinvestissements	(12 784 144)	(14 118 845)
Distributions sur les actions privilégiées	(4 861 968)	(4 100 356)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	47 633 052	(14 280 537)
Gain (perte) de change latent	14 537	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(3 050 704)	9 148 294
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	16 159 935	7 011 641
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 109 231	16 159 935
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	8 146 041	6 719 603
Intérêts reçus*	50 598	-

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

AU 30 NOVEMBRE 2018

Nombre d'actions (contrats)	Description	Coût moyen (\$) (primes reçues)	Juste Valeur (\$)
6 principaux placements			
Actions ordinaires canadiennes			
357 100	Banque de Montréal	32 596 155	35 399 323
454 800	La Banque de Nouvelle-Écosse	31 056 585	32 882 040
307 200	Banque Canadienne Impériale de Commerce	30 977 892	34 252 800
496 300	Banque Nationale du Canada	22 402 904	30 075 780
407 578	Banque Royale du Canada	33 712 985	39 706 249
549 900	La Banque Toronto-Dominion	28 931 735	40 450 644
Total des actions ordinaires canadiennes du portefeuille (95,9 %)		179 678 256	212 766 836
Autres actions ordinaires américaines			
46 000	Bank of America	1 687 908	1 736 334
10 700	J.P. Morgan Chase & Co.	1 546 131	1 581 272
104 100	Morgan Stanley	6 269 260	6 141 759
Total des autres actions ordinaires américaines du portefeuille (4,2 %)		9 503 299	9 459 365
Total des actions ordinaires du portefeuille (100,1 %)		189 181 555	222 226 201
Options d'achat vendues (100 actions par contrat)			
Options d'achat canadiennes vendues			
(240)	La Banque de Montréal à 105 \$, décembre 2018	(9 600)	(1 920)
(300)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 73 \$, décembre 2018	(12 300)	(18 000)
(500)	La Banque de Nouvelle-Écosse à 74 \$, décembre 2018	(20 500)	(15 000)
(750)	Banque Canadienne Impériale de Commerce à 120 \$, décembre 2018	(77 850)	(4 125)
(375)	Banque Nationale du Canada à 62 \$, janvier 2019	(26 250)	(26 250)
(600)	Banque Royale du Canada à 98 \$, janvier 2019	(94 200)	(113 400)
(300)	Banque Royale du Canada à 99,50 \$, décembre 2018	(19 950)	(14 100)
(500)	La Banque Toronto-Dominion à 74 \$, décembre 2018	(54 000)	(41 250)
(400)	La Banque Toronto-Dominion à 75 \$, janvier 2019	(30 000)	(34 600)
Total des options d'achat canadiennes vendues (-0,1 %)		(344 650)	(268 645)
Options d'achat américaines vendues			
(100)	Bank of America Corp. à 30 \$, janvier 2019	(4 458)	(5 449)
(20)	J.P. Morgan Chase & Co. à 120 \$, janvier 2019	(1 356)	(1 462)
(200)	Morgan Stanley à 46 \$, janvier 2019	(35 783)	(31 899)
Total des options d'achat américaines vendues (0,0 %)		(41 597)	(38 810)
		188 795 308	221 918 746
Moins : ajustements au titre des coûts de transactions		(68 142)	
Total des placements (100,0 %)		188 727 166	221 918 746

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

1. Constitution

Canadian Banc Corp. (la « Société ») est une société de placement à capital variable établie le 25 mai 2005 en vertu des lois de la province d'Ontario. Elle est entrée en activité le 15 juillet 2005. Elle a pour gestionnaire et pour gestionnaire de portefeuille QuadraVest Capital Management Inc. (« QuadraVest » ou le « gestionnaire »). L'adresse du siège social de la Société est le 200 Front Street West, Suite 2510, Toronto (Ontario) M5V 3K2. La Société investit dans un portefeuille géré activement, constitué essentiellement d'actions ordinaires de six banques à charte canadiennes. Elle utilise une stratégie active de vente d'options d'achat couvertes en complément du revenu tiré du portefeuille.

Le 26 septembre 2018, la Société a annoncé que sa date de dissolution serait reportée de cinq ans, du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2023. En raison du report de la date de dissolution de la Société, un droit de rachat spécial a été attribué aux actionnaires, leur permettant de remettre une catégorie d'actions, ou les deux, en échange d'un prix de rachat correspondant à la valeur liquidative de 21,02 \$ par unité au 30 novembre 2018 (10,00 \$ par action privilégiée et 11,02 \$ par action de catégorie A).

En vertu du droit de rachat spécial, la Société a racheté 88 375 actions de catégorie A et 88 375 actions privilégiées, pour respectivement 973 893 \$ et 883 750 \$ le 17 décembre 2018.

Au 30 novembre 2018, les montants relatifs aux actions privilégiées et à l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A tenaient compte des paiements versés pour les rachats.

Parallèlement au report de sa date de dissolution, la Société a modifié, le 1^{er} décembre 2018, le taux annuel des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable versés aux porteurs d'actions privilégiées, afin qu'il corresponde au taux préférentiel canadien courant majoré de 1,5 %, moyennant un minimum de 5 % et un maximum de 8 % sur le prix d'émission initial;

Sa date de dissolution peut être reportée par tranches de cinq ans au gré de la Société. Le cas échéant, les porteurs bénéficieront d'un droit de rachat spécial de leurs actions.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») des actifs financiers et des passifs financiers (dont les instruments dérivés).

Ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 13 février 2019.

3. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables appliquées par la Société figure ci-après.

Placements et instruments financiers

La Société comptabilise les instruments financiers à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale.

Les placements de la Société sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), et les instruments dérivés (y compris les options) sont détenus à des fins de transaction et sont aussi comptabilisés à la JVRN.

La Société comptabilise les achats et ventes ordinaires d'instruments financiers à la date de transaction, qui est la date à laquelle elle s'engage à acheter ou à vendre l'instrument.

Les coûts de transactions, comme les commissions de courtage, liés aux actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, et les coûts de transactions liés aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN sont inclus dans la valeur comptable de ces instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant du placement est arrivé à expiration ou a été cédé et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés et la plus-value ou la moins-value latente sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Les primes reçues sur les options vendues sont, tant que ces options sont en cours, inscrites à titre de passif dans l'état de la situation financière et évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'expiration ou à l'exercice de l'option sont constatés à titre de gain (perte) net réalisé sur les placements et dérivés dans l'état du résultat global.

Comme les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions des catégories A et B et ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur, elles ont été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti. L'amortissement des primes ou des escomptes à l'émission d'actions privilégiées est inclus dans le gain ou la perte à la réévaluation des actions privilégiées dans l'état du résultat global.

Comme les actions de catégorie B sont subordonnées aux actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie A, elles ne sont pas subordonnées aux autres catégories d'instruments remboursables au gré du porteur et ont donc été classées dans les passifs financiers. Ces actions sont comptabilisées au coût amorti.

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré du porteur chaque mois, chaque année ou à la date de dissolution de la Société. Ces actions sont donc assorties de multiples obligations contractuelles et sont présentées en tant que passifs financiers au montant du rachat annuel.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Les actifs et passifs financiers, à l'exception des placements, des instruments dérivés et des actions de catégorie A, sont comptabilisés initialement au montant à recevoir ou à payer prévu, déduction faite, lorsqu'elle est significative, d'une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une correction de valeur, le cas échéant. La juste valeur de ces actifs et passifs financiers correspond approximativement à la valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La valeur liquidative de la Société est déterminée conformément aux exigences des lois, notamment du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, et est utilisée aux fins de traitement des opérations sur actions. Aux fins de la présentation de l'information financière, l'actif net de la Société correspond à l'écart entre la valeur totale des actifs de la Société et la valeur totale de ses passifs, compte non tenu des actions privilégiées et de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (l'« actif net de la Société »).

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les actions et les options) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La Société utilise le dernier cours pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique de la Société consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 5 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur de la Société.

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds en caisse.

Conversion de devises

Le dollar canadien est à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société. La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de la Société au taux de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de placements, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de transaction.

Frais de gestion, frais d'administration et primes de rendement

Les frais de gestion et les frais d'administration sont constatés progressivement par la Société à mesure que Quadravest fournit ses services. À chaque date d'évaluation, la Société comptabilise une charge et un passif financier établis en fonction des primes de rendement à payer, s'il y a lieu, calculées en fonction de la valeur liquidative de la Société. Voir la note 7 pour de plus amples renseignements sur le calcul des frais de gestion, des frais d'administration et des primes de rendement, s'il y a lieu, de la Société.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, divisée par le nombre moyen pondéré de ces actions en circulation au cours de l'exercice. Voir la note 8 pour en connaître le calcul.

Impôt

La Société est considérée comme une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, à ce titre, elle est assujettie à l'impôt sur son revenu net pour chaque année d'imposition, y compris sur ses gains en capital nets imposables réalisés, le cas échéant, au taux applicable aux sociétés de placement à capital variable. Les règles fiscales générales applicables aux sociétés ouvertes s'appliquent également aux sociétés de placement à capital variable. Cependant, les impôts payables sur les gains en capital nets réalisés sont remboursables selon une formule au moment du rachat d'actions ou du versement de dividendes aux actionnaires à partir du compte de dividendes de gains en capital.

Les intérêts et les revenus de source étrangère sont imposés aux taux normaux d'imposition applicables aux sociétés de placement à capital variable, et peuvent être réduits au moyen des déductions permises à des fins fiscales.

Toutes les charges de la Société, frais de gestion, frais d'administration et charges d'exploitation compris, sont prises en compte pour établir son passif d'impôt total.

La Société étant une société de placement à capital variable, les dividendes imposables qu'elle reçoit de sociétés canadiennes imposables sont assujettis à un impôt de 38 1/3 % en vertu de la partie IV de la Loi de l'impôt. Cet impôt est entièrement remboursable au versement de dividendes imposables aux actionnaires, à raison de 1,15 \$ pour chaque tranche de 3 \$ de dividendes versés. Tout impôt ainsi versé figure à titre de montant à recevoir jusqu'au recouvrement par versement aux actionnaires de dividendes tirés du revenu net de placement. Tant que la Société sera admissible à titre de société de placement à capital variable, tout impôt sur les gains en capital nets imposables réalisés sera remboursable au moment de la distribution des gains aux actionnaires sous forme de dividendes ou au moment du rachat d'actions à la demande des actionnaires. En raison du mécanisme de remboursement au titre des gains en capital et des remboursements en vertu de la partie IV, la Société recouvre tout impôt canadien sur le revenu qu'elle a payé sur les gains en capital et les dividendes canadiens imposables. La Société a ainsi déterminé qu'en substance, elle n'était pas assujettie à l'impôt. L'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital et à d'autres différences temporaires n'a donc pas été reflétée à titre d'actif ou de passif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Selon ses estimations, la Société dispose, aux fins fiscales, de pertes autres qu'en capital cumulées estimatives de 15 850 333 \$ (18 492 945 \$ au 30 novembre 2017) pouvant, au besoin, être portées en diminution du revenu imposable d'exercices futurs. Celles-ci expirent à la date prévue de dissolution de la Société, le 1^{er} décembre 2023.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Pour préparer les présents états financiers, la direction a dû faire des estimations et poser des hypothèses fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les événements attendus. Lorsque des estimations sont faites, les montants présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges peuvent différer des montants qui auraient été présentés si l'issue des incertitudes et des événements futurs avait été connue au moment de la préparation des états financiers. Les principales estimations formulées par la Société sont liées à l'évaluation des placements et des instruments dérivés à la juste valeur, tel qu'il est indiqué à la note 5. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements comptables les plus importants établis par la Société aux fins de la préparation des états financiers :

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par la Société, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité de la Société consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers selon IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Les jugements les plus importants consistent à déterminer si certains instruments financiers sont détenus à des fins de transaction, et si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements dans des actifs financiers qui ne sont pas détenus à de telles fins.

5. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Société classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables. La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés de niveau 1, directement ou indirectement observables pour les actifs ou les passifs;

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Le tableau ci-dessous indique le classement des instruments financiers de la Société selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs aux 30 novembre 2018 et 2017 :

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2018

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	222 226 201 \$	-	-	222 226 201 \$
Options	(307 455 \$)	-	-	(307 455 \$)
	221 918 746 \$	-	-	221 918 746 \$

Actifs et passifs financiers à la juste valeur au 30 novembre 2017

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	178 067 642 \$	-	-	178 067 642 \$
Options	(209 775 \$)	-	-	(209 775 \$)
	177 857 867 \$	-	-	177 857 867 \$

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes et la juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et qu'un cours de marché est disponible. Il n'y a eu aucun transfert ou reclassement entre les niveaux au cours des exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017.

Les gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction et sur instruments financiers à la JVRN de la Société sont les suivants* :

	2018	2017
Gain (perte) réalisé sur les dérivés détenus à des fins de transaction	(31 239 \$)	806 185 \$
Gain (perte) réalisé sur les placements désignés comme étant à la JVRN	3 170 829 \$	9 647 283 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(13 125 866 \$)	12 864 687 \$
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des dérivés	145 050 \$	179 068 \$
Dividendes	8 154 430 \$	6 720 161 \$
Intérêts	50 598 \$	-
	(1 636 198 \$)	30 217 384 \$

* La Société utilise une stratégie active et intégrée de vente d'options d'achat sur les actions sous-jacentes du portefeuille. L'obligation de procéder séparément à l'évaluation et à l'attribution des gains pour les instruments dérivés et pour les actions sous-jacentes pourrait avoir pour conséquence de ne pas refléter la contribution relative de chaque catégorie d'actifs, ou ses avantages propres, dans le cadre de cette stratégie. Par exemple, si des options d'achat vendues sont par la suite rachetées ou reportées dans le cadre de la stratégie active de vente d'options d'achat couvertes, il y aura diminution des gains sur dérivés comptabilisés (alors que l'exercice ou l'expiration de l'option d'achat vendue aurait eu un résultat différent), et le portefeuille obtiendra d'autres gains qui auraient été évalués et attribués aux actions sous-jacentes.

De par la nature de ses activités de placement, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Les résultats réels peuvent différer considérablement de toute analyse de sensibilité présentée ci-après et l'écart peut être important.

Risque de marché

Tous les placements en valeurs mobilières présentent un risque de perte de capital. Les six principaux placements ont été choisis en raison de leur performance à long terme supérieure à la moyenne sur le plan de l'appréciation du cours et de la croissance des dividendes. Ces sociétés ont été choisies dans le secteur bancaire des services financiers de l'indice S&P/TSX 60 et figurent parmi les plus importantes sociétés de services financiers du Canada.

Le risque de marché varie selon trois principaux facteurs : le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et les fluctuations du change.

Risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers varie en raison de fluctuations des cours (autres que celles provenant du risque de taux d'intérêt et du risque de change).

La Société est exposée à l'autre risque de prix par ses placements en actions et en options vendues. Au 30 novembre 2018, si les cours boursiers de ces actions avaient augmenté de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait augmenté de 20 053 000 \$ (16 187 000 \$ au 30 novembre 2017). De même, si les cours boursiers de ces actions avaient diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net de la Société aurait diminué de 21 923 000 \$ (17 597 000 \$ au 30 novembre 2017).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments portant intérêt fluctue en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La majorité des actifs et des passifs financiers de la Société ne portent pas intérêt. Concernant les actions privilégiées, la politique de versement de dividendes à taux variable est fondée sur le taux préférentiel canadien majoré de 0,75 % et prévoit un minimum de 5 % et un maximum de 7 % par an selon le prix d'émission initial des actions privilégiées. Si le taux préférentiel canadien avait augmenté ou diminué de 0,25 %, il n'y aurait eu aucune incidence sur les dividendes à payer sur les actions privilégiées. Par conséquent, la Société n'est pas exposée à un risque important relativement aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, et elle estime que le risque de taux d'intérêt est négligeable. Depuis le 1^{er} décembre 2018, les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 1,5 %, moyennant un minimum de 5 % et un maximum de 8 %, sur le prix d'émission initial.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, monnaie de présentation de la Société, varient en raison de fluctuations des taux de change. Tous les placements du portefeuille sont inscrits à la Bourse de New York et se négocient en dollars américains. Au 30 novembre 2018, 5 % de l'actif net de la Société (0 % au 30 novembre 2017) était investi dans des actifs libellés en dollars américains, dont de la trésorerie. L'actif net de la Société fluctue donc en fonction du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien, monnaie fonctionnelle de la Société. Par conséquent, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport au dollar américain, l'actif net de la Société aurait diminué ou augmenté d'environ 583 800 \$ (0 \$ au 30 novembre 2017).

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Autres risques

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'effectuer la totalité de ses paiements à l'échéance. Les opérations de la Société portent toutes sur des options et des titres cotés et sont réglées par l'entremise de courtiers agréés. Le risque de défaillance d'un courtier est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier (comme à l'exercice précédent). Le paiement d'un achat n'est effectué que lorsque le courtier a reçu les titres. Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, la trésorerie étant déposée auprès d'une banque canadienne notée AA (comme à l'exercice précédent).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. La Société est exposée au risque de liquidité principalement en raison des rachats mensuels et annuels au gré des porteurs d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. Le délai de préavis pour toutes les demandes de rachat est adéquat. Comme à l'exercice précédent, le portefeuille de la Société est composé de placements très liquides dans des sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX »). Les actions de catégorie A et les actions privilégiées en circulation sont toutes rachetables chaque mois et chaque année ou, comme prévu, à la date de dissolution de la Société. Tous les autres passifs financiers sont exigibles dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Risque de concentration

Les titres détenus par la Société sont concentrés dans le secteur bancaire et sont ainsi exposés aux facteurs propres à ce secteur (comme à l'exercice précédent). Pris individuellement, un placement du portefeuille peut représenter jusqu'à 20 % de la valeur liquidative de la Société.

Le portefeuille de placement de la Société est réparti comme suit :

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Actions ordinaires canadiennes	90,5 %	92,5 %
Actions ordinaires américaines	4,0 %	-
Options d'achat canadiennes vendues	-0,1 %	-0,1 %
Options d'achat américaines vendues	0,0 %	-
Autres actifs, moins les passifs (hors actions privilégiées)	5,6 %	7,6 %
	100,0 %	100,0 %

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

6. Unités rachetables

Actions privilégiées

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

<u>Opérations sur actions privilégiées</u>	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Ouverture de l'exercice	8 265 657	7 872 055
Émises au cours de l'exercice	2 915 000	393 602
Rachats au cours de l'exercice	-	-
Clôture de l'exercice	11 180 657	8 265 657

Au cours de l'exercice, les porteurs d'actions privilégiées ont reçu des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, en espèces, à un taux annuel égal au taux préférentiel canadien majoré de 0,75 % (taux annuel minimum de 5,0 % et maximum de 7,0 %), sur le prix d'émission initial. Depuis le 1^{er} décembre 2018, les porteurs d'actions privilégiées ont droit à des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien majoré de 1,5 %, moyennant un minimum de 5 % et un maximum de 8 %, sur le prix d'émission initial.

Toutes les actions privilégiées en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions privilégiées ont été présentées à titre de passif dans les états financiers.

Les actions privilégiées se négocient à la TSX sous le symbole « BK.PR.A ». Leur cours était de 10,12 \$ au 30 novembre 2018 (10,25 \$ au 30 novembre 2017). Les actions privilégiées peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat aux prix de rachat déterminés, mais leur rachat a lieu seulement le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action privilégiée et une action de catégorie A (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice reçoivent un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions privilégiées rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégories A et B pour le versement des dividendes. Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A à la dissolution de la Société.

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 23 mai 2018, la Société a émis 2 915 000 actions privilégiées, à 10 \$ l'action, pour un produit brut de 29 150 000 \$.

La Société a émis 393 602 actions privilégiées à 10,35 \$ par action privilégiée pour un produit brut de 4 073 781 \$ relativement aux dividendes exceptionnels (voir ci-après) et dans le cadre d'un placement effectué le 23 décembre 2016. Le produit net de ce placement, déduction faite des frais des placeurs pour compte et des frais d'émission de 135 117 \$, s'élève à 3 938 664 \$.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

Actions de catégorie A et actions de catégorie B

Nombre autorisé

Un nombre illimité d'actions de catégorie A

1 000 actions de catégorie B

Opérations sur actions de catégorie A

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Ouverture de l'exercice	8 265 657	7 872 055
Émises au cours de l'exercice	2 915 000	393 602
Rachats au cours de l'exercice	-	-
Clôture de l'exercice	11 180 657	8 265 657

Les actions de catégorie A ont été initialement émises au prix de 15 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie A reçoivent des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent. Toutes les actions de catégorie A en circulation à la date de dissolution seront rachetées par la Société à cette date. Les actions de catégorie A se négocient à la TSX sous le symbole « BK ». Leur cours était de 10,99 \$ au 30 novembre 2018 (13,60 \$ au 30 novembre 2017). Les actions de catégorie A peuvent être remises à tout moment aux fins de rachat à un prix de rachat donné, mais leur rachat n'a lieu que le dernier jour de chaque mois. Les porteurs d'actions qui remettent aux fins de rachat à la fois une action de catégorie A et une action privilégiée (ensemble, une « unité ») au cours du mois de juillet de chaque exercice reçoivent un montant correspondant à la valeur liquidative par unité au dernier jour de ce mois. Le prix de rachat des actions de catégorie A rachetées au cours de tout autre mois est établi en fonction d'une formule de rachat actualisée préétablie. En vertu d'une convention de remise en circulation, la Société peut, sans y être tenue, exiger de l'agent de remise en circulation qu'il fasse de son mieux pour trouver des acheteurs pour les actions privilégiées ou les actions de catégorie A remises en vue de leur rachat. Les gains ou les pertes réalisés au rachat d'actions, le cas échéant, sont comptabilisés comme gain (perte) au rachat dans l'état du résultat global.

Les actions privilégiées prennent rang avant les actions de catégorie A pour ce qui est du versement des dividendes. À la dissolution de la Société, les porteurs d'actions de catégorie A recevront un montant équivalant à la valeur liquidative par unité moins 10 \$ (valeur de rachat des actions privilégiées).

Dans le cadre d'un placement secondaire effectué le 23 mai 2018, la Société a émis 2 915 000 actions de catégorie A, à 13,35 \$ l'action, pour un produit brut de 38 915 250 \$. La rémunération des placeurs pour compte et les droits de dépôt relativement au placement secondaire se sont établis à 2 786 086 \$. Le produit net de l'émission d'actions de catégorie A dans le cadre de ce placement s'est élevé à 36 129 164 \$.

Le 19 décembre 2016, la Société a déclaré un dividende exceptionnel sur gains en capital, en espèces, de 0,50 \$ par action de catégorie A et un dividende exceptionnel sur gains en capital, en actions, de 0,05 action de catégorie A par action de catégorie A en circulation. Le 9 janvier 2017, un montant de 3 936 028 \$ a été versé aux porteurs d'actions inscrits le 5 janvier 2017, et 393 602 actions de catégorie A ont été émises à un prix de réinvestissement de 12,48 \$ par action, ce qui correspond à la valeur liquidative attribuable aux porteurs d'actions de catégorie A, par action au 31 décembre 2016. Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont pas droit aux dividendes. Les actions de catégorie B sont rachetables au prix de 1,00 \$ l'action. Les porteurs d'actions de catégorie B ont droit à un vote par action. Le 15 juillet 2005, la Société a émis 1 000 actions de catégorie B en faveur de Canadian Banc Corp. Holding Trust pour une contrepartie en trésorerie de 1 000 \$.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

7. Charges

La Société assume toutes les charges habituelles relatives à son exploitation et à son administration, y compris les droits de garde, la rémunération de l'agent des transferts, les frais juridiques et les honoraires d'audit.

Selon la convention d'administration, Quadravest a droit à des frais d'administration payables mensuellement à terme échu, à un taux annuel de 0,20 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation, ainsi qu'à un montant correspondant aux frais de service payables aux courtiers à l'égard des actions de catégorie A, dont le taux est de 0,50 % de la valeur liquidative des actions de catégorie A par an. Aucuns frais de service ne sont payés pour un trimestre civil s'il n'y a pas versement de dividendes réguliers aux porteurs d'actions de catégorie A chaque mois de ce trimestre.

Selon la convention de gestion de portefeuille, Quadravest a droit à des frais de gestion de base payables à terme échu, à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative de la Société, calculée à chaque date d'évaluation mensuelle compte tenu des actions privilégiées en circulation. De plus, Quadravest a droit à des primes de rendement sous réserve de la réalisation de certains niveaux de rendement total préétablis.

Les frais de gestion totalisant 1 909 412 \$ (1 596 019 \$ au 30 novembre 2017) engagés au cours de l'exercice comprennent les frais d'administration et les frais de gestion de base. Au 30 novembre 2018, des frais de gestion et d'administration totalisant 165 316 \$ étaient dus au gestionnaire (134 941 \$ au 30 novembre 2017). Aucune prime de rendement n'a été versée en 2018 ou en 2017.

Les commissions de courtage payées par la Société pour les opérations portant sur ses titres en portefeuille ont totalisé 57 361 \$ pour l'exercice (47 373 \$ au 30 novembre 2017).

8. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A pour les exercices clos les 30 novembre 2018 et 2017, est calculée comme suit :

	2018	2017
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(9 831 537 \$)	23 443 033 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation	9 966 074	8 232 857
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A	(0,99 \$)	2,85 \$

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

9. Distributions

Les distributions par action se sont établies comme suit :

	30 novembre 2018	30 novembre 2017
Actions privilégiées	0,50 \$	0,50 \$
Actions de catégorie A	1,3010 \$	1,2579 \$
Actions de catégorie A – distribution spéciale	-	1,12 \$

10. Gestion du capital

La Société considère que son capital se compose d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions privilégiées.

Ses objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, en espèces, à un taux annuel correspondant au taux préférentiel canadien courant majoré de 0,75 % (taux annuel minimum de 5,0 % et maximum de 7 %, selon le prix d'émission initial) et leur rembourser le prix d'émission initial à la dissolution de la Société; À compter du 1^{er} décembre 2018, verser aux porteurs des dividendes mensuels privilégiés cumulatifs à taux variable, dont le taux annuel correspond au taux préférentiel canadien courant majoré de 1,5 %, moyennant un minimum de 5 % et un maximum de 8 % sur le prix d'émission initial;
- ii) verser aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions mensuelles en espèces à un taux cible annualisé de 10 % basé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie A sur les trois derniers jours de bourse du mois précédent et leur rembourser le prix d'émission initial à la dissolution de la Société.

Dans le cadre de la gestion de sa structure de capital, la Société peut modifier le montant des dividendes versés aux porteurs d'actions ou rembourser du capital à ces derniers.

11. Normes comptables, interprétations et modifications relatives aux normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

IFRS 9 *Instruments financiers* traite du classement, de l'évaluation et de la comptabilisation des actifs et passifs financiers. Cette norme remplace les nombreux modèles de classement et d'évaluation d'IAS 39 et s'appliquera pour la Société à compter du 1^{er} décembre 2018. À l'adoption d'IFRS 9, le portefeuille de la Société continuera d'être comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, car la gestion de ce portefeuille, l'évaluation de son rendement ainsi que les décisions de placements sont fondées sur la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers continueront d'être évalués au coût amorti. En conséquence, il est attendu que l'adoption d'IFRS 9 n'aura aucun effet important sur les états financiers de la Société.

CANADIAN BANC CORP.

NOTES ANNEXES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2018 ET 2017

12. Rapprochement entre la valeur liquidative par action de catégorie A et l'actif net attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A

Aux 30 novembre 2018 et 2017, il n'y avait aucun écart entre la valeur liquidative par action de catégorie A utilisée aux fins de traitement des opérations et l'actif attribuable aux porteurs, par action rachetable de catégorie A, aux fins de la présentation de l'information financière.

13. Événement postérieur

En vertu du droit de rachat spécial lié au report de sa date de dissolution, la Société a racheté 88 375 actions de catégorie A et 88 375 actions privilégiées, pour respectivement 973 893 \$ et 883 750 \$ le 17 décembre 2018.